

lui a donné pour coadjuteur *cum futura successione*, il obtienne quatre autres suffragants ou coadjuteurs avec caractère épiscopal, et que son diocèse soit divisé en cinq parties à savoir :

1° Québec, comprenant les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé, avec 200,000 catholiques ;

2° Dans la même province, le district de Montréal, comprenant également 200,000 catholiques, devait être assigné au Révérend Jean-Jacques Lartigue, prêtre canadien, âgé d'environ quarante ans ;

3° Que tout le Haut-Canada, où au milieu de nombreux hérétiques vivent 15,000 catholiques, soit confié au Révérend Alexandre Macdonell, prêtre écossais ;

4° La quatrième partie comprenant la province du Nouveau-Brunswick et les îles du Prince-Edouard, du Cap Breton et de la Madeleine, avec environ 10,000 catholiques, aurait comme pasteur le Révérend Bernard-Angus McEachern. Advenant la mort de Monseigneur Edmond Burke(13), vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, cette dernière province, comprenant 8,000 catholiques, serait annexée au même district.

5° La cinquième partie, comprenant toute la série des terres arrosées par les fleuves qui se déchargent dans les baies Hudson et James, se terminerait au sud par le 49e degré de latitude nord, à l'ouest par la chaîne des montagnes Rocheuses, à l'est par les provinces du Haut et du Bas-Canada, et au nord resterait sans limites connues. Cette vaste région qui ne compte environ que quatre à cinq mille catholiques, mais où l'on espère convertir à la Foi de nombreux indigènes, serait confiée au Révérend Joseph-Norbert Provencher, prêtre de Québec, âgé de 32 ans.

Quant au pays qui s'étend des montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique, il n'est pas encore assez ouvert à la civilisation ni assez organisé pour y rendre possible l'établissement d'une Église. Les indigènes, grâce à l'exemple des tribus voisines une fois converties, se laisseront plus tard attirer à la Foi. La pénurie des missionnaires empêche pour le moment l'Évêque de Québec

---

(13) Mgr Burke mourut le 20 novembre 1820.